Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400851-20250121-2025CM2501-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2025
Publication : 21/01/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Commune de **Murs**

Département de Vaucluse

Arrondissement d'Apt

EXTRAIT
DU
Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MURS

Séance du 20 Janvier 2025

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	10	0	10

Objet de la Délibération Echanges parcellaires suite à enquête publique - Chemin de Parassa **DELIBERATION** N°2025-CM2001-8	L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le treize janvier 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier. **Présents :** M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, M. Philippe BOUYGES, M. ACHARD Patrick, Mme HAESEVOETS Patricia, Mme Catherine NOLLET , Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve, VAYSON DE PRADENNE Bruno, M. MALBEC Christian **Secrétaire de séance :** Mme HAESEVOETS Patricia

Délibéré :

- M. le Maire rappelle que par délibération N°2024-CM2810-6 en date du 28 octobre 2024, les membres du Conseil Municipal ont approuvé l'ouverture d'une enquête publique en vue d'un échange d'une partie du chemin rural longeant les parcelles BD13 et BE 303 contre la BE304

Par arrêté municipal du 29 octobre 2024, l'enquête publique s'est tenue du lundi 2 décembre 2024 au mardi 17 décembre 2024.

Le rapport du commissaire enquêteur ayant été déposé, il convient à présent de poursuivre l'instruction de ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400851-20250121-2025CM2501-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2025
Publication : 21/01/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Vu la délibération N°2024-CM2810-6 en date du 28 octobre 2024 approuvant l'ouverture d'une enquête publique pour les échanges parcellaires du projet susvisé ;

Vu l'arrêté n°53/2024 en date du 29 octobre 2024 prescrivant l'enquête publique relative au projet de déclassement d'un chemin rural ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 2 décembre 2024 au mardi 17 décembre 2024;

Vu les conclusions et l'avis favorable en date du 20 Décembre 2024 du Commissaire enquêteur ;

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer au vu des éléments présentés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le rapport d'enquête publique ;
- **D'APPROUVER** l'échange des portions susvisées, telle que visibles sur les plans joints à la présente, à savoir l'échange d'une partie du chemin rural longeant les parcelles BD13 et BE 303 contre la BE304
- **D'AUTORISER** que la vente soit une vente acte en main, la Mairie prenant à sa charge tous les frais d'acte,
- **DE CHARGER** l'étude de Me Marion PONCE, Notaire à Gap (3 bis avenue du Maréchal Foch – 05000 Gap) d'établir et constater juridiquement cet échange parcellaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits
(Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance

Mme HAESEVOETS Patricia

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Xavier ARENA